

Contrat d'engagement Réservation de la Salle Polyvalente

Entre les soussignés :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

ET d'autre part : La commune de Stuckange représentée par Monsieur le Maire, Benoît SCHUSTER.

☐ **Salle entière** (120 pers. max)

☐ **Petite salle**

Le prix de la location de la salle entière est fixé à :

- **1000€ pour les non-résidents.**
- **400€ pour les résidents.**

La location débute **le vendredi** _____
à 14h00 et s'achève **le lundi** _____
à 10h00.

Le prix de la location de la petite salle seule est fixé à :

- **50€ pour les résidents.**
- **100€ pour les non-résidents.**

(Utilisation de 5 heures maximum pour des événements familiaux type enterrement)

A la signature du contrat, sont exigibles :

- Un chèque de caution de 1000€ (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) qui ne sera mis en recouvrement qu'en cas de litige.
- Un chèque de caution de 250€ (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) qui ne sera mis en recouvrement qu'en cas de non-nettoyage.
- Un chèque de réservation de _____€ (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) qui ne sera mis en recouvrement qu'en cas de non-paiement du titre exécutoire sous 30 jours, à compter de la date de signature du contrat d'engagement.

A la remise des clés, il faut fournir :

- Un justificatif d'assurance responsabilité civile spécifique à la location de la salle et couvrant la durée totale de la location.
- Le présent contrat.

La casse de matériel sera payée avant la restitution de la caution. Les détériorations seront à régler selon les devis ou factures réalisés, avant la restitution de la caution (prise en charge éventuelle par l'assurance du locataire).

Les chèques donnés à la signature du contrat seront détruits à l'achèvement de la location, sauf si demande contraire du locataire, qui s'engagera à venir les récupérer en mairie au plus tard le vendredi suivant l'état des lieux de sortie.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle, et des conditions du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter scrupuleusement et sans réserve.

Fait en deux exemplaires.

Stuckange, le _____

Le locataire :

Pour le Maire :

Contrat de location de la salle des fêtes

Entre :

La Commune de Stuckange, sise 27C rue Nationale, 57970 STUCKANGE, représentée par Monsieur Le Maire, M. Benoît SCHUSTER, dénommée « Le bailleur » dans la présente convention,

D'une part,

Et le réservataire :

Nom et prénom : _____

Représentant de : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La salle polyvalente est louée au réservataire sus-nommé pour la période :

Du vendredi _____ à 14h, au lundi _____ à 10h

En vue de la tenue de l'événement suivant : _____

I - DÉSIGNATION PRÉCISE DES LOCAUX UTILISÉS AINSI QUE DU MATÉRIEL ET DU MOBILIER MIS À DISPOSITION :

ENTREE - HALL - SANITAIRES - SALLE - BAR - CUISINE - TERRASSE

Matériel et mobilier selon inventaire mentionné dans le règlement intérieur.

A noter que le parc René MELCHIOR peut accueillir des événements dans son enceinte les week-ends de célébration. Le cas échant, le réservataire sera tenu informé.

II CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le montant de la location pour la période retenue est égal à **400€ / 1000€**

Cout total de la location _____ €

Le versement de la caution fixée à **1 000 €**

Le montant de la location devra être réglé par virement et celui de la caution par chèque, libellés à l'ordre du Trésor Public. L'encaissement de la location sera effectif 90 jours avant la date de l'événement. Le chèque de caution ne sera encaissé que si nécessaire après la manifestation.

III- ETAT DES LIEUX :

L'état des lieux d'entrée et la remise des clés se feront **le vendredi à 14h.**

La mise à disposition de la salle étant effective à compter du **vendredi à 14h.**

L'état des lieux de sortie et la restitution des clés se feront **le lundi à 10h.**

IV- CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION :

La location sera effective au moment de la réception par le bailleur du contrat dûment complété avec le versement de la location et du chèque de caution.

Le réservataire déclare connaître les lieux pour les avoir entièrement visités.

Il déclare également avoir eu transmission du règlement intérieur de la salle adopté par délibération du Conseil Municipal de la collectivité, d'en avoir pris connaissance et approuvé pour ce qui concerne l'évènement qu'il envisage de réaliser, l'ensemble de ses dispositions.

A ce titre et de façon non exhaustive, le réservataire s'engage notamment :

- à ne pas dépasser le nombre maximum de participants admis et fixé, tous âges confondus à 120 personnes assises. Le réservataire s'engage à ne pas déroger, même de façon temporaire, à cet impératif de sécurité.
- à n'apporter de quelque manière que ce soit aucune perturbation à l'encontre du voisinage, en s'obligeant à limiter le volume acoustique de la sonorisation (portes et fenêtres fermées).

Le réservataire déclare se porter garant de la stricte application de ces mesures.

Le réservataire s'engage encore à utiliser les locaux désignés pour la manifestation déclarée ci-dessus, et à les remettre en état après utilisation au même titre que l'ensemble du mobilier ou des accessoires mis à sa disposition. Il autorise tout représentant de la collectivité à accéder à la salle louée afin de contrôler le plein respect des dispositions auxquelles il aura souscrit.

Les feux d'artifices et pétards sont interdits.

V – REMBOURSEMENT DE LA CAUTION :

Le chèque de caution sera détruit une semaine après l'état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée par les services de la collectivité.

Elle ne sera pas ou sera partiellement restituée :

- En cas d'utilisation non conforme au règlement intérieur. Ainsi et sans préjuger d'une possibilité de poursuites pénales, les nuisances intempestives ou répétées relevées par les riverains ou par les élus, l'utilisation de la salle entraînera de fait non-restitution de la caution
- En cas de dégradations mêmes involontaires de matériel ou des locaux
- En cas de perte des clés et des badges de l'alarme
- En cas de restitution de la salle dans un état non conforme de propreté, le forfait ménage sera appliqué et facturé.

Si le total de la caution s'avère insuffisant pour pallier les frais engagés par le bailleur pour remise des lieux en état, réparations diverses ou remplacement de choses devenues défectueuses, le différentiel restera à la charge du réservataire : ce dernier s'engage expressément à procéder au remboursement des sommes dues dès la production des factures ou des états de frais.

VI – CONDITIONS D'ANNULATION ET PÉNALITÉS :

En cas d'annulation, le réservataire devra impérativement le signaler au bailleur par courriel à l'adresse suivante : contact@stuckange.fr

Le versement est non remboursable, sauf si la salle est relouée pour la même date.

Le cas échéant, un titre de recette sera adressé par le Trésor Public au réservataire.

VII – MESURES DE SÉCURITÉ :

Le réservataire reconnaît avoir constaté l'emplacement de l'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, robinets, etc ...) et avoir reçu du bailleur une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement. Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation, des issues de secours ainsi que des dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes, y compris des personnes en situation de handicap. Le réservataire s'engage à faire en sorte que l'ensemble des issues soient maintenues entièrement dégagées durant l'occupation des locaux.

Le réservataire reconnaît également avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité et s'engage à les respecter.

VIII – RESPONSABILITÉ :

Dans l'exécution du présent contrat, le réservataire déclare engager sa responsabilité civile ou celle de l'organisme pour lequel il intervient. Il a fourni à cet effet un justificatif d'assurance / responsabilité civile pour le temps de location de la salle.

- ☐ **Je m'engage à ne pas dépasser 120 personnes dans l'enceinte du bâtiment.**
- ☐ **Je m'engage à déclarer dans les plus brefs délais les dégâts occasionnés.**
- ☐ **Je m'engage à effectuer l'intégralité du paiement des factures complémentaires occasionnées par des dégradations ou un supplément de remise en état de la salle.**
- ☐ **Je m'engage à être responsable de l'ordre à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle.**

Fait à STUCKANGE, le _____

Pour accord sur le respect des conditions énumérées

(paraphe de chaque page et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le Maire,
Benoît SCHUSTER
Le bailleur

Le réservataire,